

DEC130210DR02

**Décision portant nomination de Mme Sandrine Bujaldon aux fonctions de personne compétente en radioprotection de l'UMR7141 intitulée Physiologie membranaire et moléculaire du chloroplaste**

**LE DIRECTEUR,**

**Vu** le décret n° 82-453 modifié du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** les articles R. 4451-103 et suivants du code du travail ;

**Vu** l'arrêté du 26 octobre 2005 modifié relatif aux modalités de formation de la personne compétente en radioprotection et de la certification du formateur ;

**Vu** l'instruction n° INS110516DAJ du 5 avril 2011 relative à l'hygiène et la sécurité ainsi qu'à la santé au travail au CNRS ;

**Vu** la décision n° 08A012DSI du 19/12/2008 portant renouvellement de l'UMR7141 nommant M. Francis-André Wollman, directeur de l'unité UMR7141 ;

**Vu** l'attestation de formation dans le secteur industrie et recherche option détention ou gestion de sources radioactives non scellées et des sources scellées nécessaires à leur contrôle délivrée à Mme Sandrine Bujaldon le 09/11/2012 par SGS Qualitest Industrie ;

**Vu** l'avis favorable du CHSCT de la délégation Paris B du 14/01/2013,

**DECIDE :**

**Article 1er : Nomination**

Mme Sandrine Bujaldon, technicienne, est nommée personne compétente en radioprotection pour une durée de 5 ans à compter du 09/11/2012.

**Article 2 : Missions<sup>1</sup>**

Mme Sandrine Bujaldon exerce les missions prévues aux articles R. 4451-110 et suivants du code du travail.

**Article 3 : Communication obligatoire**

L'identité et les coordonnées de Mme Sandrine Bujaldon sont portées à la connaissance de chaque personnel qui pourrait intervenir en zone contrôlée ou en zone surveillée.



Délégation Paris B

www.cnrs.fr

16, rue Pierre et Marie Curie  
75005 Paris

T 01 42 34 94 00  
F 01 43 26 87 23

**Article 4 : Publication**

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Paris, le 17/01/2013



Le directeur d'unité  
Francis-André Wollman

Visa de la déléguée régionale du CNRS  
Christine d'Argouges



Visa du président de l'université Pierre et Marie Curie  
Jean Chambaz



Pour le président de l'université P. et M. Curie  
et par délégation  
Le Vice-Président Moyens et Ressources

Laurent BUISSON